

## Assainissement - Programme de travaux pour 2010 - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le budget primitif 2010 permet de financer les investissements suivants :

### A - Programme global

#### 1) Réseau d'assainissement

Travaux d'extension, d'entretien, opérations individualisées, réhabilitations et études diverses 5 369 795 €

#### 2) Station d'épuration

Travaux neufs, grosses réparations 435 000 €

#### 3) Acquisition de terrains

500 000 €

#### TOTAL

**6 304 795 €**

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

### B - Programme détaillé

#### 1) Réseau d'assainissement

##### a. Travaux neufs

1/ Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie, extensions ponctuelles du réseau  
21.21532.6004 CS 36200 200 000 €

2/ Travaux annuels sur réseau  
21.21532.9003 CS 36200 219 795 €

##### b. Extension et renouvellement de réseau

##### Programme Principal :

Cité des Prés de Vaux  
Rues Duplain et Girardot  
Hameau de la Malate  
Liaison Brulard / Vignes sous Rognon

##### Programme complémentaire :

Chemin des Echenoz de Velotte (sous réserve d'aménagement des zones proches)  
Secteur chemin Sous les Vignes de Rognon/Oeillet  
Chemin des Graviers Blancs  
Secteur rue Marguerite Marchand et Chemin de Serre  
Secteur rues Leverrier, chemin des Montboucons, rue de l'Escale

21.21532.9003 CS 30300 150 000 €

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative en cas de nécessité.

*c) Réhabilitation de réseaux*

Collecteur rive gauche  
23.2315/89117 CS 36200 500 000 €

*d) Dépollution par temps de pluie*

Recalibrage déversoir Roche d'Or doublement du collecteur entre  
Roche d'Or et Port Douvot - Complément d'inscription du budget 2009  
23.2315.7724 CS 30300 100 000 €

Bassin Léo Lagrange  
23.2315/5765 CS 30300 2 450 000 €

Il s'agit d'un complément d'inscription des budgets 2007 et 2009

Recalibrage collecteur rue du Chasnot  
23.2315/8707 CS 30300 200 000 €  
Il s'agit d'un complément d'inscription du budget 2008

Aménagement, accompagnement du TCSP  
23.2315.8025 CS 30300  
Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative pour  
permettre les travaux de dévoiement de réseau qui seront fonction planning et du  
tracé retenu pour le TCSP.

Aménagement du boulevard Diderot  
23.2315.8025A CS 30300 1 500 000 €

*e. ZAC Haut du Chazal*

23.2315/94034 0 €  
Pas d'inscription au vu des sommes reportées des années antérieures

*f. Equipement des déversoirs d'orage*

Remplacement des appareils de mesures de débit et de volume  
(obligation réglementaire)  
23.2315/96003 CS 36200 0 €  
Des crédits complémentaires seront affectés par décision modificative.

*g. Etudes diverses*

- Mesure de débit sur le bassin versant 1-5-6-8 et 10  
20.2031.6024 CS 30300 50 000 €

**2) Station d'Épuration**

*a. Travaux neufs, grosses réparations*

Remplacement d'automates, rénovation locaux techniques,  
changement de compresseurs  
21.21532.86800 CS 36200 435 000 €

### 3) Acquisition de terrains

Acquisition de terrain dans le cadre de l'aménagement, boulevard Diderot  
21.2115/8025 A - 30300 500 000 €

### C - Plan d'épandage

Un marché sera passé pour l'évacuation des boues de la station d'épuration de Port Douvot en valorisation agricole. Le marché comprendra deux lots, le premier concernant l'épandage et le second le compostage. Ce marché sera un marché annuel à bons de commande, reconductible 3 fois. La quantité annuelle de boues est d'environ 7 500 tonnes et l'estimation annuelle moyenne de la prestation est de 180 000 €.

La dépense est imputée sur la ligne 011.6288.36200 pour laquelle une somme de 450 000 € a été inscrite au budget 2010.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2010,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 8<sup>ème</sup> programme d'aide des agences, ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,
- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.*